



III. ESPACES PUBLICS ET QUALITÉ DE VIE > Améliorer la gestion environnementale

Valoriser les paysages nocturnes

COMPRENDRE

Contexte et enjeux

L'obscurité nous rappelle combien le paysage et le cadre de vie dépendent de la lumière. La nuit est une opportunité de compléter le paysage diurne par une approche façonnée par une lumière conçue. Exacerbation du paysage historique et naturel, détournement, mise en valeur, la lumière nocturne permet une réinterprétation de celui-ci et la création d'une identité visuelle et symbolique complémentaire du paysage.

Le socle de la mise en lumière et de son projet est la connaissance d'un paysage ou d'un édifice pour s'appuyer sur ses caractéristiques. D'un point de vue opérationnel, cette interprétation est souvent couplée avec la mise en valeur générale de l'édifice ou du paysage, en venant construire cette perception temporelle décalée et complémentaire.

Des enjeux plus larges sont également à considérer, car les paysages urbains nocturnes sont source de pollution et de nuisances lumineuses. Cela doit permettre d'interroger la qualité paysagère, la qualité de vie, ainsi que la gestion environnementale et le respect du cycle de vie des faunes et flores urbaines, dans un objectif général de sobriété et d'efficacité énergétiques.

Objectifs généraux

1. *mettre en valeur l'esthétique de la ville et sa dimension patrimoniale ;*
2. *créer une identité visuelle et symbolique ;*
3. *économiser l'énergie et mettre le parc d'éclairage aux normes ;*
4. *lutter contre la pollution lumineuse.*

AGIR

Valorisation des paysages nocturnes

Le Schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL) est un outil local d'orientation et de programmation. Il comprend un diagnostic, une analyse d'impact des propositions et un cahier des charges techniques, qui lui permettent de servir de support à une vision de projet. La Charte Lumière, complément technique plus sectoriel du SDAL, permet d'établir des fiches typologiques, des prescriptions et un cahier des charges pour les travaux.

Plus concret que le SDAL mais aussi transversal, le Plan Lumière définit le projet d'ambiance lumineuse nocturne d'un territoire. Intensité de l'éclairage, mise en valeur ciblée d'éléments du paysage urbain et naturel, qualités de la lumière, il oriente les opérations de mise en lumière ponctuelles et les harmonise pour la création d'un véritable paysage nocturne territorial. Il établit une liste des réalisations sur sites, un calendrier, une hiérarchisation et des axes qualitatifs (perception, visuel).

Par ailleurs, des formes de labellisation des paysages nocturnes existent, à l'instar des Villes et Villages étoilés de l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN).

Vers une sobriété et une efficacité énergétiques

L'ADEME propose aux communes de moins de 10 000 habitants de recourir à un conseil en énergie partagé (CEP) afin de diminuer leurs dépenses d'énergie. Un technicien spécialisé réalise alors un diagnostic énergétique et un programme d'actions, et effectue un suivi auprès des communes pendant trois ans.

Glossaire

ADEME : Agence de l'environnement de la maîtrise de l'énergie

CEP : Conseil en énergie partagé

SDAL : Schéma directeur d'aménagement lumière

Chiffres clés

> **80% du parc** est estimé non conforme

> **Les communes françaises** ont une consommation énergétique totale de 27,7 milliards de kWh, soit une facture 2,85 milliards d'euros

> **Une rénovation totale du parc** est estimée entre 9 et 10 milliards d'euros, avec un potentiel de 50 à 75 % d'économies

Sources : Association française de l'éclairage, ADEME

Cadre réglementaire

Le décret (2011-831) du 12 juillet 2011 aborde les différentes installations lumineuses susceptibles de causer des nuisances.

Le décret (2012-118) du 30 janvier 2012 restreint les zones et les horaires d'utilisation des enseignes et des publicités lumineuses.

L'arrêté du 25 janvier 2013 oblige l'extinction d'éclairage artificiel des bâtiments non résidentiels sur certaines tranches horaires nocturnes.

LYON

La mise en lumière de Lyon, les rives de Saône

La nuit est l'occasion de donner à voir un deuxième paysage, exacerbation ou détournement du paysage diurne

La Ville de Lyon a mis en place au début des années 90 son premier plan Lumière, qui a renforcé les actions engagées pour la requalification et la mise en valeur du site historique de Lyon à travers ses patrimoines architectural, urbain et paysager.

En 2010, la Ville de Lyon révisé et complète son plan couleur

Le nouveau plan lumière complète l'approche à l'échelle du grand site de Lyon en apportant des réponses adaptées à la diversité des territoires. Il tient compte des temporalités et de l'activité des quartiers, et prône une démarche de développement durable attentive à la consommation énergétique et à la pollution lumineuse. C'est dans cet esprit qu'a été réalisée la mise en lumière des rives de la Saône. Lyon s'est développé à partir et sur les deux rives de la rivière qui a façonné le paysage urbain historique de la Ville. Aujourd'hui, support de ses quartiers anciens remarquables, et partie intégrante de son site naturel remarquable, sa mise en lumière s'est développée dans le cadre du grand projet de reconquête et de requalification de ses rives réalisées entre 2012 et 2014.

Les rives de Saône, une mise en lumière à l'échelle territoriale pour révéler le paysage historique fondateur de Lyon

L'objectif global de ce grand projet est de valoriser un cheminement au fil de l'eau, donnant l'occasion unique, sur environ 10 kilomètres dans un premier temps, de faire (re)découvrir aux usagers la richesse du patrimoine naturel et historique en bord de Saône. Pour la première tranche du projet, 4 séquences ont été réalisées, liées entre elles par un fil conducteur, ruban de lumière faisant le lien par l'éclairage des paysages les plus emblématiques de Lyon. Ce lien permet de mettre en valeur les mises en lumières qui préexistaient avant les aménagements Rives de Saône : la Basilique de Fourvière et la Tour TDF, la Cathédrale Saint Jean, le Lycée Saint Just, la passerelle Abbé Couturier, le Fort Saint Jean, le Conservatoire National de Musique et de Danse, le Pont La Feuillée, la passerelle Saint Vincent ainsi que les sites en cours de mise en lumière.

L'ensemble du parcours lumineux a été pensé pour être cohérent, compréhensible, tout en prenant en compte les spécificités de chacune des zones traversées avec, individuellement, leur propre concepteur lumière. Ainsi, les rampes et escaliers ont toujours été traités de la même manière. L'unité du concept tient par un éclairage qui se veut discret et utilise dans certaines séquences la réflexion du mur perré. L'utilisation des mêmes matériels d'éclairage, conçus spécifiquement pour l'opération, vient renforcer l'unité dans le déroulement des différentes séquences, avec une température de couleurs de 3 000°K.

Ce travail intègre les grandes orientations du nouveau plan de lumière que sont la temporalité, la créativité, la sobriété et l'attention aux territoires.



2

1. Chemin nature
2. Palais de Justice
3. Pont de la Muluatière

EN BREF

MAÎTRE D'OUVRAGE

Rives de Saône : Métropole de Lyon dans le cadre d'une Convention de maîtrise d'ouvrage unique pour le compte de la Ville - Ville de Lyon / Direction de l'éclairage public

MAÎTRISE D'ŒUVRE

Agence On ; Marc Speeg ; Coup d'éclat ; LEA ; Direction de l'éclairage public / Jérôme Donna, Mathieu Marche

COÛT

3 410 000 euros pour les 6 opérations (partie lumière)

DURÉE

2010-2012 : études
2012-2014 : travaux

ÉTAT D'AVANCEMENT

Travaux achevés en 2014

LE PLUS

Traitement de la lumière à une échelle territoriale ; Cohérence d'ambiance, diversité des effets créés par un traitement par séquences ; attention portée aux économies d'énergie ; compromis trouvé entre éclairage de sécurité (dont vidéoprotection), mise en valeur par la lumière et environnement.

POUR ALLER PLUS LOIN

www.lyon.fr/page/projets-urbains/plan-lumiere.html

CONTACT

Thierry Marsick
Directeur de l'éclairage public
Ville de Lyon, T. +33 (0)4 72 53 58 01



3

PUBLICATION NOVEMBRE 2017

Thierry Marsick, directeur de l'éclairage public, Ville de Lyon.

Crédits photos : M. Djauji.

